Golfe Juan (06) : Célébrations du bi-centenaire du débarquement de Napoléon

01/03/2015 à 11h28

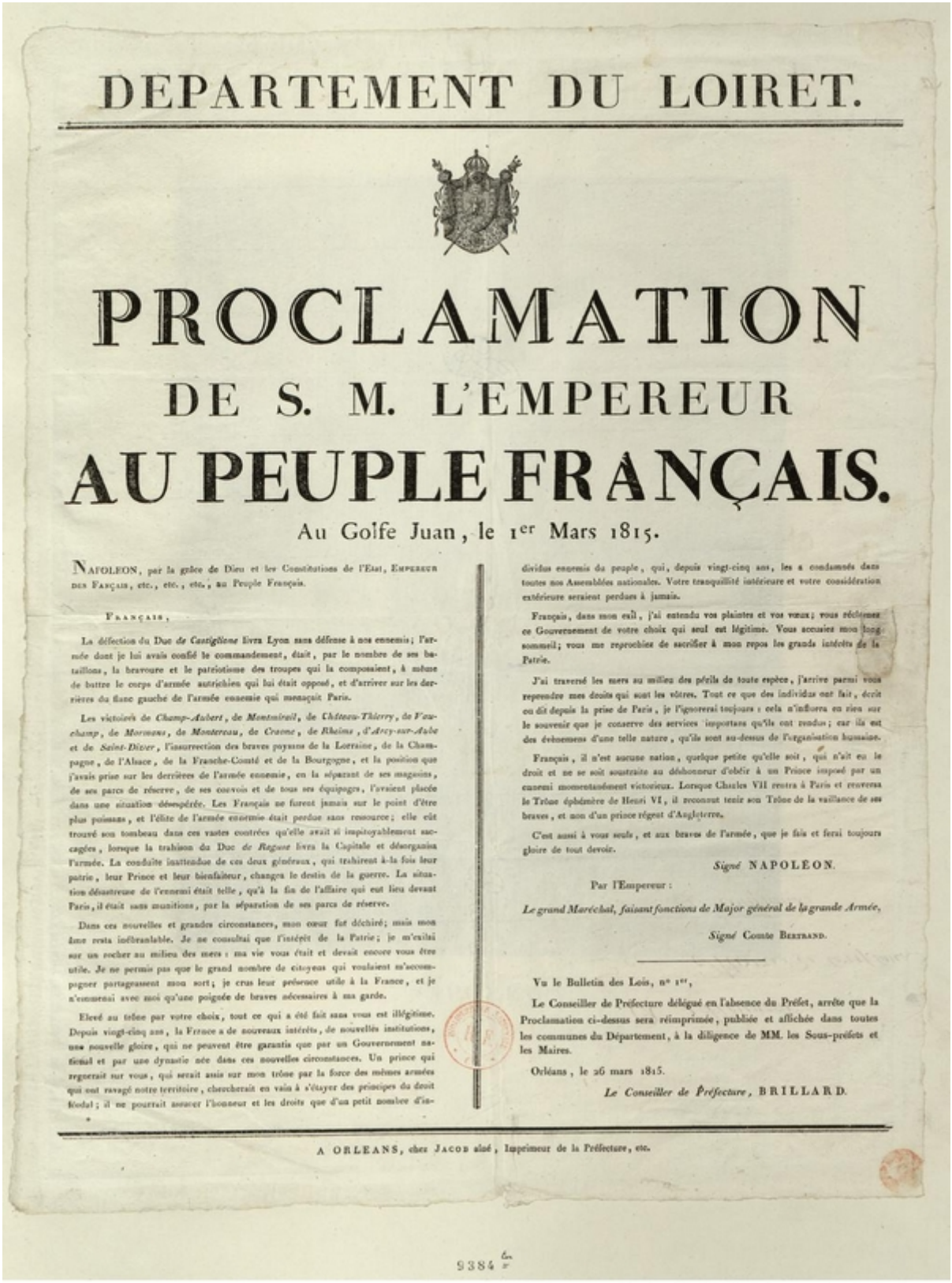
Près de 200 ans après sa mort, Napoléon n'a pas fini de fasciner. À l'occasion du bicentenaire du débarquement à Golfe Juan, des passionnés se préparent à rejouer l'événement. *"J'ai l'impression de participer à l'histoire de France"*, confie l'un d'entre eux. Les cent jours démarrent sur l'île d'Elbe. Ils prennent alors, comme l'empereur à l'époque, la direction des côtes françaises.

Profitant de l'absence de son gardien anglais, Napoléon s'est évadé le 26 février 1815. Il tente alors un coup de poker. *"Il fait tapis. Il était à l'île d'Elbe, mais il était assez tranquille en principe. Il était souverain de l'île d'Elbe, une petite ile près de l'Italie. Il aurait pu finir sa vie là. Mais on lui avait coupé les vivres, il n'avait plus d'argent, il y avait des complots contre lui et il y avait les journaux de Paris et il voyait que le roi devenait impopulaire"*, raconte Laurent Joffrin, journaliste et passionné de l'empereur.

Le roi Louis XVIII va d'ailleurs quitter Paris en apprenant le débarquement en France de Napoléon, sur la plage des golfeurs de Juan, le 18 mars 1815.



Proclamation au peuple français (cliquez pour agrandir) :



DEPARTEMENT DU LOIRET.

PROCLAMATION
DE S. M. L'EMPEREUR
AU PEUPLE FRANÇAIS.

Au Golfe Juan, le 1er Mars 1815.

NAPOLEON, par la grâce de Dieu et les Constitutions de l'Etat, Empereur des Français, etc., etc., etc., au Peuple Français.

FRANÇAIS,

La défection du Duc *de Castiglione* livra Lyon sans défense à nos ennemis; l'armée dont je lui avais confié le commandement, était, par le nombre de ses bataillons, la bravoure et le patriotisme des troupes qui la composaient, à même de battre le corps d'armée autrichien qui lui était opposé, et d'arriver sur les derrières du flanc gauche de l'armée ennemie qui menaçait Paris.

Les victoires de *Champ-Aubert*, de *Montmirail*, de *Château-Thierry*, de *Vauchamp*, de *Mormans*, de *Montereau*, de *Craone*, de *Rheims*, d'*Arcy-sur-Aube* et de *Saint-Dizier*, l'insurrection des braves paysans de la Lorraine, de la Champagne, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, et la position que j'avais prise sur les derrières de l'armée ennemie, en la séparant de ses magasins, de ses parcs de réserve, de ses convois et de tous ses équipages, l'avaient placée dans une situation désespérée. Les Français ne furent jamais sur le point d'être plus puissans, et l'élite de l'armée ennemie était perdue sans ressource; elle eût trouvé son tombeau dans ces vastes contrées qu'elle avait si impitoyablement saccagées, lorsque la trahison du Duc *de Raguse* livra la Capitale et désorganisa l'armée. La conduite inattendue de ces deux généraux, qui trahirent à-la fois leur patrie, leur Prince et leur bienfaiteur, changea le destin de la guerre. La situation désastreuse de l'ennemi était telle, qu'à la fin de l'affaire qui eut lieu devant Paris, il était sans munitions, par la séparation de ses parcs de réserve.

Dans ces nouvelles et grandes circonstances, mon cœur fut déchiré; mais mon âme resta inébranlable. Je ne consultai que l'intérêt de la Patrie; je m'exilai sur un rocher au milieu des mers : ma vie vous était et devait encore vous être utile. Je ne permis pas que le grand nombre de citoyens qui voulaient m'accompagner partageassent mon sort; je crus leur présence utile à la France, et je n'emmenai avec moi qu'une poignée de braves nécessaires à ma garde.

Elevé au trône par votre choix, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-cinq ans, la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un Gouvernement national et par une dynastie née dans ces nouvelles circonstances. Un prince qui regnerait sur vous, qui serait assis sur mon trône par la force des mêmes armées qui ont ravagé notre territoire, chercherait en vain à s'étayer des principes du droit féodal; il ne pourrait assurer l'honneur et les droits que d'un petit nombre d'individus ennemis du peuple, qui, depuis vingt-cinq ans, les a condamnés dans toutes nos Assemblées nationales. Votre tranquillité intérieure et votre considération extérieure seraient perdues à jamais.

Français, dans mon exil, j'ai entendu vos plaintes et vos vœux; vous réclamez ce Gouvernement de votre choix qui seul est légitime. Vous accusiez mon long sommeil; vous me reprochiez de sacrifier à mon repos les grands intérêts de la Patrie.

J'ai traversé les mers au milieu des périls de toute espèce, j'arrive parmi vous reprendre mes droits qui sont les vôtres. Tout ce que des individus ont fait, écrit ou dit depuis la prise de Paris, je l'ignorerai toujours : cela n'influera en rien sur le souvenir que je conserve des services importans qu'ils ont rendus; car ils est des événemens d'une telle nature, qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine.

Français, il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit et ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir à un Prince imposé par un ennemi momentanément victorieux. Lorsque Charles VII rentra à Paris et renversa le Trône éphémère de Henri VI, il reconnut tenir son Trône de la vaillance de ses braves, et non d'un prince régent d'Angleterre.

C'est aussi à vous seuls, et aux braves de l'armée, que je fais et ferai toujours gloire de tout devoir.

Signé NAPOLEON.

Par l'Empereur :

Le grand Maréchal, faisant fonctions de Major général de la grande Armée,

Signé Comte BERTRAND.

Vu le Bulletin des Lois, n° 1er,

Le Conseiller de Préfecture délégué en l'absence du Préfet, arrête que la Proclamation ci-dessus sera réimprimée, publiée et affichée dans toutes les communes du Département, à la diligence de MM. les Sous-préfets et les Maires.

Orléans, le 26 mars 1815.

Le Conseiller de Préfecture, BRILLARD.

A ORLEANS, chez JACOB aîné, Imprimeur de la Préfecture, etc.

9384 in 8°

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Proclamation à l'armée (cliquez pour agrandir) :

DEPARTEMENT DU LOIRET.

PROCLAMATION
DE S. M. L'EMPEREUR
A L'ARMÉE.

Au Golfe Juan, le 1er Mars 1815.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les Constitutions de l'Empire, EMPEREUR DES FRANÇAIS, etc., etc., etc., à l'Armée.

SOLDATS,

Nous n'avons point été vaincus. Deux hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers, leur pays, leur Prince, leur bienfaiteur.

Ceux que nous avons vus pendant vingt-cinq ans parcourir toute l'Europe pour nous susciter des ennemis, qui ont passé leur vie à combattre contre nous dans les rangs des armées étrangères, en maudissant notre belle France, prétendraient-ils commander et enchaîner nos Aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards ? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux ; qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens ; qu'ils calomnient notre gloire ? Si leur règne durait, tout serait perdu, même le souvenir de ces immortelles journées. Avec quel acharnement ils les dénaturent ? Ils cherchent à empoisonner ce que le monde admire ; et s'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis que nous avons combattus sur-le-champ de bataille.

Soldats, dans mon exil j'ai entendu votre voix ; je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls.

Votre général, appelé au trône par le choix du peuple et élevé sur vos pavois, vous est rendu : venez le joindre.

Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France. Arborez cette cocarde tricolore ; vous la portiez dans nos grandes journées !

Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations ; mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Qui prétendrait être maître chez nous ? qui en aurait le pouvoir ? Reprenez ces Aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland, à Tudella, à Eckmuhl, à Essling, à Wagram, à Smolensk, à la Moscowa, à Lutzen, à Vurchen, à Montmirail. Pensez-vous que cette poignée de Français aujourd'hui si arrogans puissent en soutenir la vue ? Ils retourneront d'où ils viennent ; et là, s'ils veulent, ils régneront comme ils prétendent l'avoir fait pendant dix-neuf ans.

Vos rangs, vos biens, votre gloire, les biens, les rangs et la gloire de vos enfans, n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les étrangers nous ont imposés : ils sont les ennemis de notre gloire, puisque le récit de tant d'actions héroïques qui ont illustré le peuple français combattant contre eux pour se soustraire à leur joug, est leur condamnation.

Les vétérans des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Egypte, de l'Ouest, de la grande Armée, sont humiliés ; leurs honorables cicatrices sont flétries, leurs succès seraient des crimes, ces braves seraient des rebelles, si, comme le prétendent les ennemis du peuple, les souverains légitimes étaient au milieu des armées étrangères. Les honneurs, les récompenses, leur affection, sont pour ceux qui les ont servis contre la patrie et contre nous.

Soldats, venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre ; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres ; son intérêt, son honneur et sa gloire ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge ; l'Aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'au tour de Notre-Dame : alors vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait ; vous serez les libérateurs de la Patrie.

Dans votre vieillesse, entourés et considérés de vos concitoyens, ils vous entendront avec respect raconter vos hauts faits ; vous pourrez dire avec orgueil, *Et moi aussi je faisais partie de cette grande Armée* qui est entrée deux fois dans les murs de Vienne, dans ceux de Berlin, de Madrid, de Moscou, et qui a délivré Paris de la souillure que la trahison et la présence de l'ennemi y ont empreinte. Honneur à ces braves Soldats, la gloire de la patrie ! et honte éternelle aux Français criminels, dans quelque rang que la fortune les ait fait naître, qui combattirent vingt-cinq ans avec l'étranger pour déchirer le sein de la Patrie !

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le grand Maréchal, faisant fonctions de Major général de la grande Armée,

Signé Comte BERTRAND.

Vu le Bulletin des Lois, n° 1er,

Le Conseiller de Préfecture délégué en l'absence du Préfet, arrête que la Proclamation ci-dessus sera réimprimée, publiée et affichée dans toutes les communes du Département, à la diligence de MM. les Sous-préfets et les Maires.

Orléans, le 26 mars 1815.

Le Conseiller de Préfecture, BRILLARD.

A ORLEANS, chez JACOB aîné, Imprimeur de la Préfecture, etc.

9384 b »

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France